

# Focus sur...

## Le déboisement du massif forestier d'Argut-Dessous

Les premiers travaux de dégagement des emprises du chantier interviendront à partir du 8 novembre 2021 pour une durée prévisionnelle de trois mois. L'entreprise sera sur le site dès le 2 novembre 2021. Plusieurs secteurs de déboisement sont identifiés dans la plaine de l'Aresec et entre la pointe du Hournech jusqu'au ruisseau de l'Esabos.

En phase de déboisement de la pointe du Hournech, des coupures de la circulation, deux fois par jour, les jours ouvrés, seront nécessaires pour permettre l'abattage des arbres dans de bonnes conditions de sécurité, pour les usagers de la RD44e et les bûcherons pendant les horaires suivants :

- 9h00 – 11h30
- 13h30 – 16h30

Une ouverture de la RD44e pendant 20 mn est organisée entre 10h15 et 10h35 et entre 15h00 et 15h20.

La route sera réouverte à tout moment pour les services de secours et les travaux seront suspendus durant les vacances de Noël.

Conscient des fortes contraintes générées sur l'organisation personnelle et professionnelle des riverains d'Argut-Dessus et d'Argut-Dessous, le maître d'ouvrage les remercie pour leur compréhension.



conception DREAL Occitanie/DT/DIMORNY / réalisation DIR/CC/Com-Didier Le Boulbard — édition octobre 2021

### chiffres clés

L'opération mobilisera environ :

- 300 000 heures travaillées sur le chantier
- 1 600 tonnes d'acier consommées
- 4 980 m<sup>2</sup> d'armatures de renforcement de murs
- 158,5 mètres d'ouvrage d'art (toutes longueurs cumulées)

lettre-info

7



## Le mot du maître d'ouvrage

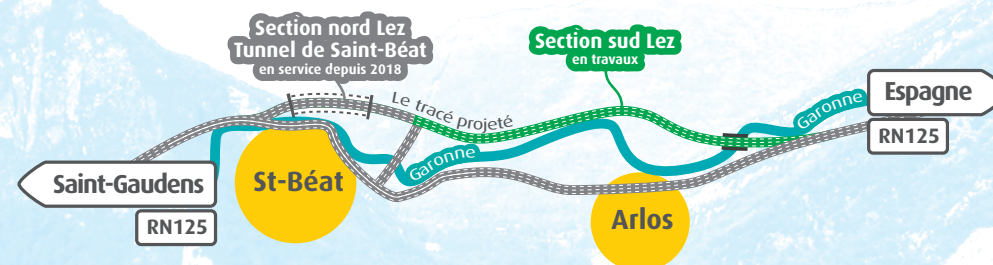
Trois ans après la mise en service du tunnel de Saint-Béat en mai 2018, les travaux de cette déviation vont se poursuivre par la réalisation de la section sud Lez de la déviation et ainsi achever l'opération.

Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la conduite et à la finalisation des études de conception détaillées de la section sud Lez. Sur la base du dossier projet ainsi finalisé, et après une phase de contrôle de conformité de l'opération au regard des normes de conception et des enjeux de sécurité routière conduite sur le premier semestre 2021, la consultation pour l'attribution du marché de travaux général de la déviation a été lancée le 4 octobre 2021.

L'objectif est de notifier ce marché et démarrer les travaux avant l'été 2022.

Dès le 8 novembre 2021, des travaux préparatoires de débroussaillage et déboisement du massif forestier permettront d'assurer le dégagement des emprises du chantier dans le respect des préconisations environnementales. Cette première étape est nécessaire pour permettre le démarrage des travaux de terrassement.

La déviation de Saint-Béat et Arlos par la RN 125 sera mise en service à l'issue des travaux, à l'horizon 2024.



## SOMMAIRE

- Le mot du maître d'ouvrage
- Les principales caractéristiques de la section sud Lez
- Focus sur : le déboisement du massif forestier d'Argut Dessous

# La section sud Lez

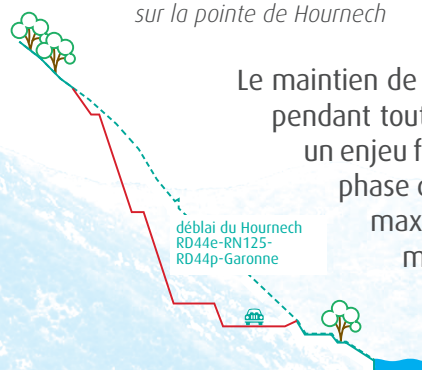
## Description de l'opération

Longue de 3,4 km, la section sud Lez assure la continuité entre le tunnel de Saint-Béat et la RN 125 en direction de l'Espagne. Elle s'inscrit en tracé neuf à flanc de montagne et franchit la Garonne par l'ouvrage du pont d'Arlos. Elle comporte six ouvrages d'art dont un ouvrage de 65,7m de portée pour le franchissement de la source du Mail des Pins, plusieurs ouvrages de décharge hydraulique, quatre murs de soutènement d'une longueur totale de 445 m et d'une hauteur comprise entre 5,50m et 15m. Les échanges avec les communes déviées et le territoire sont assurés par deux giratoires situés de part et d'autre de la section sud Lez. La vitesse de circulation sera limitée à 80 km/h sur cette section.

Les travaux les plus impressionnants auront lieu au niveau des grands déblais de la pointe du Hournech pour la création des plateformes routières de la RD 44e, positionnée en surplomb de la RN 125, et de la RN 125 elle-même.



Exemple de travaux sur la pointe de Hournech



Le maintien de la desserte d'Argut-Dessus et d'Argut-Dessous pendant toute la durée des travaux de la RN 125 constitue un enjeu fort. Des restrictions s'avéreront nécessaires : en phase de minage, des coupures ponctuelles de 30 mn maximum seront nécessaires, lors de chaque tir de mine, dans le périmètre exposé aux projections, afin de retirer les débris sur la chaussée. Des écrans pare-blocs provisoires réduiront le risque durant cette phase.

## Des enjeux techniques très prononcés

Le tracé se développe à flanc de montagne et des murs de soutènement en sol renforcé seront réalisés pour assurer la stabilité de la RN 125. L'importante circulation d'eau dans le massif du Hournech impose des murs sur matelas drainants, pour assurer l'écoulement d'eau souterraine et garantir la pérennité de la route.

## Des enjeux environnementaux

De forts enjeux environnementaux sont présents dans le périmètre de réalisation de la section Sud Lez avec la présence de plusieurs espèces protégées comme l'agrion de mercure, l'écrevisse à pattes blanches, la coronelle girondine, la pie grièche, plusieurs espèces de chauve-souris et la présence de zones humides. Dans la mesure du possible, le maître d'ouvrage a veillé à éviter ou à réduire l'impact des travaux sur ces enjeux. Par exemple, le calendrier de réalisation des travaux est ajusté, de deux ouvrages de franchissement ont été conçus pour éviter la source du Mail des Pins et réduire l'impact sur la source du Plan.

Enfin, des mesures de compensation sont déployées pour traiter l'impact résiduel de la déviation. Ainsi, le maître d'ouvrage s'est engagé à restaurer la ripisylve du ruisseau de l'Esabos, à créer des mares, à mettre en gestion conservatoire un secteur bocager. L'adhésion des exploitants agricoles et des propriétaires des parcelles est systématiquement recherchée lors de la mise en œuvre de ces mesures.



Coronelle girondine



Pie grièche

## Une communication au plus proche du territoire

Le dispositif de communication mis en place lors de la réalisation du tunnel de Saint-Béat est reconduit. Cette plaquette d'information sera éditée à chaque grande étape du chantier. Le maître d'ouvrage informera régulièrement les élus locaux et les gestionnaires de voirie pendant toute la durée des travaux.

L'objectif de ces temps d'échange est de communiquer sur les principales dates d'intervention, sur la nature des travaux programmés à court terme et d'identifier les sujétions particulières pour les riverains et les solutions. Une réunion publique sera également organisée en 2022 au moment du démarrage des travaux de terrassements.